



Communiqué de presse  
Paris, le 20 novembre 2019

# Citeo, l'ADEME et la Région Grand Est s'engagent en faveur d'une gestion des déchets plus performante tournée vers l'économie circulaire

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Citeo, l'ADEME et la Région Grand Est travaillent conjointement depuis plus d'un an pour décliner la loi sur le périmètre régional. La convention, signée ce 20 novembre 2019 au salon des maires et des collectivités locales à Paris, formalise ce partenariat, avec des objectifs portant notamment sur le déploiement de la tarification incitative, le développement de l'écoconception et la progression des performances de tri et de valorisation des déchets sur le territoire.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe en effet des objectifs ambitieux en matière de gestion et de valorisation des déchets : réduire de 10 % les déchets ménagers entre 2010 et 2020, de 50 % la quantité de déchets mis en décharge entre 2010 et 2025 ou encore orienter 65% des déchets vers le recyclage ou la valorisation organique (compostage ou méthanisation) en 2025.

« Les questions de la transition énergétique, de la gestion des déchets et de la préservation des ressources nous concernent tous. Il s'agit d'en faire une opportunité de développement et non plus une contrainte. C'est pour cela que le partenariat avec tous les acteurs du Grand Est devient essentiel. Nous devons continuer à mettre en œuvre ensemble des actions permettant de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens et les entreprises en s'engageant dans des logiques d'économie circulaire, de réduction des pollutions, de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de la compétitivité. », a déclaré **Christèle Willer**, Vice-Présidente de la Région Grand-Est en charge de la transition écologique et énergétique.

## I. 28 % des habitants de la Région Grand Est en tarification incitative en 2022

La tarification incitative consiste à moduler la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en fonction des quantités de déchets produits. Ses bénéfices ont d'ores et déjà été constatés dans de nombreuses collectivités. Incités financièrement à être plus vertueux, les citoyens réduisent significativement la quantité de leurs ordures ménagères en triant plus (+30% sur les emballages légers et jusqu'à 50% de réduction des ordures ménagères résiduelles). La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé comme objectif le déploiement de ce dispositif auprès de 25 millions de Français en 2025, contre 6 millions aujourd'hui.

Le partenariat Citeo-ADEME-Région Grand Est vise à renforcer les synergies entre les partenaires en matière de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi des collectivités, de manière à atteindre les objectifs de 28% de la population régionale couverte en 2022 (contre 16,5% en 2015) et 37% en 2025.

## **2. Sensibiliser et renforcer l'accompagnement des entreprises sur l'éco-conception**

L'éco-conception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble de son cycle de vie en minimisant ses impacts environnementaux. L'éco-conception des produits et des services fait partie des priorités du programme d'actions de Citeo, de l'ADEME et de la Région Grand-Est. L'enjeu est d'impulser une véritable économie circulaire sur le territoire : accompagnement des entreprises du secteur de l'ameublement, action sur la prévention des déchets d'activités économiques, formation et sensibilisation des dirigeants.

L'objectif de la convention est de poursuivre les partenariats et les initiatives avec des acteurs clés tels que la CCI : relais d'informations/sensibilisation auprès des entreprises, valorisation d'opérations réussies, formations collectives (« ateliers éco-conception », visites de sites, webinaires), et sensibilisation des développeurs économiques des collectivités pour avoir un effet démultiplicateur.

## **3. Développer les actions sur le tri pour atteindre 75% des emballages et 65% des papiers recyclés à horizon 2022**

Les objectifs communs ADEME-Citeo-Région Grand Est se déclinent sur 3 axes prioritaires :

- Favoriser la R&D et notamment les débouchés des nouvelles filières plastiques (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, accompagnement de projets, etc)
- Promouvoir l'harmonisation des consignes de tri : pour contribuer à l'efficacité du tri, l'harmonisation de la collecte (organisation, consignes et couleurs des contenants) sera encouragée selon les recommandations de l'ADEME et fondées sur un nombre restreint de schémas types.
- Développer l'extension des consignes de tri à tous les plastiques, par des soutiens techniques et financiers coordonnés entre partenaires, pour moderniser le parc régional de centres de tri et atteindre 100% de la population du Grand Est couverte par l'extension d'ici 2022.

## **4. Harmoniser la communication et articuler les réseaux des partenaires**

D'ores et déjà, des groupes de travail, journées thématiques et ateliers économie circulaire sont déjà organisés en Grand Est et impliquent de nombreuses personnes référentes de Citeo, de l'ADEME et de la Région Grand Est.

Afin de créer une dynamique positive dans l'écosystème régional et maximiser l'impact des actions, les partenaires partageront dorénavant un calendrier commun d'interventions et événementiels, et articuleront leurs réseaux respectifs dans un souci de complémentarité : Réseau A3P, réseau régional des collectivités, réseau COLLECTif, réseau des animateurs Climat Air Energie, réseau BE Est...

L'activation de ces leviers permettra d'être à la hauteur des ambitions des partenaires pour le Grand Est : moderniser la gestion des déchets, augmenter ses performances et construire une économie circulaire territoriale.

Jérôme Betton, Directeur régional de l'ADEME Grand-Est, a déclaré : « *En formalisant notre partenariat et nos échanges avec CITEO et la Région Grand Est, cette convention permet de coordonner nos forces et mutualiser nos moyens en Grand Est, dans un souci d'efficacité et d'impact sur le terrain, en réponse à des objectifs de gestion des déchets ambitieux.* »

Pour Jean Hornain, Directeur général de Citeo, « *cette convention est très complète, elle porte une vision 360° et active des leviers majeurs pour accélérer l'économie circulaire à l'échelle du territoire : l'écoconception, la R&D, la tarification incitative, la simplification du geste de tri, la mobilisation des consommateurs* ».

## **A propos de Citeo**

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui 70% des emballages et 59% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen.

Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

## **A propos de l'ADEME**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## **A propos de la Région Grand-Est**

La loi NOTRe adoptée en 2015 a transféré aux Régions la compétence relative à la planification des déchets. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), adoptée également en 2015, définit des objectifs nationaux ambitieux. Dans ce cadre, la Région a lancé en janvier 2016 l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), visant à décliner localement et de manière pragmatique ces enjeux nationaux.

Le travail mené dans le cadre de l'élaboration du PRPGD a permis de construire une politique régionale plus complète en faveur de l'économie circulaire pour 2019. Il a été réalisé en transversalité avec les politiques régionales de développement économique, et en étroite collaboration avec l'ADEME dans le cadre du programme Climaxion, afin de s'appuyer sur son expérience dans ce domaine et pour assurer une bonne complémentarité entre les moyens d'intervention des deux partenaires.

### **Contacts presse :**

#### **Citeo**

Laureen Bonnet

[laureen.bonnet@citeo.com](mailto:laureen.bonnet@citeo.com)

01 81 69 05 97 / 06 26 66 09 07

#### **ADEME**

Nathalie Chonowicz – Terre d'Info

[nathalie@terredinfo.fr](mailto:nathalie@terredinfo.fr)

06 83 11 80 77

#### **Région Grand Est**

Isabelle Diller

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

03 87 33 61 71 / 06 19 49 28 89